

<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞</p> <p>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p>∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞</p> <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p> <p>∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞</p> <p>SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2023</p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 48 Ont participé au vote : 57 Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 23-11-2023</p>	<p>L'an deux mille VINGT TROIS et le TRENTE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</p>
<p>Objet :</p> <p style="text-align: center;">Tarifs E.A.J.E (Crèches)</p> <p>N° d'Ordre : 285-23</p>	<p>ASSISTAIENT A LA SEANCE : Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Johanna MESSAGER, Daniel ASPE, Chantal CALVET, Jean-François LABORDE, Jean-Pierre VILLELONGUE, Anne LAUBIES, Anne-Marie CANAL, Gérard QUES, Christian TRIADO, Thierry BEGUE, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Corinne DE MOZAS, Agnès ANCEAU-MORER, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, Claire LAMY, Laurent CHARCOS, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Jean MAURY, Olivier GRAVAS, Guy BOBE, Jean-Louis SALIES, Alain ESTELA, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Serge BOYER, Henri GUITART, Christine HIERREZUELO, Pierre SERRA, Patrick LECROQ, Bruno GUERIN, Lucette ORTIZ CASTILLO, René DRAGUE.</p> <p>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT, Roger PAILLES était représenté par Jean-François PLANAS, Marie-Edith PERAL était représentée par Erik CHATELUS, Philippe DORANDEU était représenté par Michel PLANAS, Françoise ELLIOTT était représentée par Philippe GILARDI.</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Fernand CABEZA a donné procuration à Gérard QUES, Patrick MARCEL a donné procuration à Olivier CHAUVEAU, Patrice ARRO a donné procuration à Claude SIRE, Claude ESCAPE a donné procuration à Olivier GRAVAS, Stéphane GILMANT a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Guy CASSOLY a donné procuration à Anne LAUBIES, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Henri GUITART, Christelle LAPASSET a donné procuration à Jean MAURY, Jean SERVAT a donné procuration à Christian TRIADO,</p> <p>ABSENTS EXCUSES : Sébastien NENS, Yaël DELVIGNE, Jean-Luc BLAISE, André ARGILES, Géraldine BOUVIER, Etienne TURRA, Laurent ALOZY, Jean-Christophe JANER, Jean CASTEX, David MONTAGNE, André JOSSE, Jean-Marie MAYDAT, Raphaël VIGIER, Robert JASSEREAU.</p>
<p>Secrétaire de Séance : Elisabeth PREVOT</p>	

Le Président,

RAPPELLE que la Caisse d'Allocation Familiale notifie chaque année à la Communauté le nouveau barème de tarification à mettre en œuvre dans le cadre de la Prestation de Service Unique.

PROPOSE de fixer les tarifs des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (crèches Intercommunales), comme suit, à compter du 01/01/2024 :

TARIFS CRECHES INTERCOMMUNALES**2024****TAUX D'EFFORT HORAIRE APPLICABLES AU PLAFOND
MENSUEL DE RESSOURCES FIXES PAR LA CAF**

1 ENFANT	0,0619%
2 ENFANTS	0,0516%
3 ENFANTS	0,0413%
DE 4 A 7 ENFANTS	0,0310%
+ DE 8 ENFANTS	0,0206%

Ce taux d'effort sera appliqué au niveau de ressources avec les planchers et plafonds de ressources mensuels suivants :

- Plancher : 765.77 €, pour un foyer comptant 1 enfant
- Plafond : 6 000 €, pour un foyer comptant 1 enfant

Le tarif est unique pour les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) au Conseil Départemental et résulte de l'application du montant plancher au pourcentage propre à un foyer comptant un seul enfant, quel que soit le nombre de ceux constituant le foyer.

DEMANDE à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité,

FIXE les tarifs des E.A.J.E comme proposés par son Président.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces utiles concernant ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 08 février 2024.

Pour extrait, certifié conforme,

P/° Le Président,

Le Vice-Président,



Jean MAURY.

